

SEGPA SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ HABITAT

COLLÈGE CACAULT
44196 CLISSON

Informations pratiques

Du 01/9/2025 au 30/6/2029

- en centre : indéfinie heures
- en entreprise : indéfinie heures
- Temps plein
- Cours de jour

Formation entièrement présentielle

Réunions d'information collective
Non renseigné

Portes ouvertes
Non renseigné

Inscriptions
Ouvert

Pré-requis
Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique

Financements possibles
• État

Collège Cacault

8 route de Gorges
44196 Clisson
02-40-54-02-04
ce.0440008v@ac-nantes.fr
<https://www.onisep.fr/http/redirection/établissement/slug/ENS.5366>
Statut: Public

Lieu de la formation

Collège Cacault
8 route de Gorges 44196 Clisson
02-40-54-02-04
ce.0440008v@ac-nantes.fr

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

Une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueille, au sein d'un collège, des adolescents présentant des difficultés scolaires graves et persistantes. L'admission d'un élève en SEGPA se fait, avec l'accord de sa famille, par décision de l'inspecteur d'académie après avis favorable d'une commission départementale. **De la 6e à la 3e, la part des enseignements généraux est réduite au profit de l'enseignement technologique et professionnel (horaires hebdomadaires) :**

- français, histoire-géographie-éducation civique, langue vivante étrangère, mathématiques, science, arts, EPS 23 h en 6e , 18 h 30 en 3e
- technologie et enseignement professionnel (1 h 30 en 6e et 5e, 6 h en 4e et 12 h en 3e)
- stages : 2 stages d'initiation en 4e et 2 stages d'application en 3e
- vie sociale et professionnelle (1 h) en 3e.

A partir de la 4e, les élèves découvrent 2 champs professionnels :

- habitat
- hygiène-alimentation-services
- espace rural et environnement
- vente-distribution-magasinage
- production industrielle

En fin de 3e, ils passent le certificat d'enseignement général (CFG) ou éventuellement le diplôme national du brevet (DNB). Ils poursuivent en CAP dans un lycée professionnel ou un CFA ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueille, au sein d'un collège, des adolescents présentant des difficultés scolaires graves et persistantes. L'admission d'un élève en SEGPA se fait, avec l'accord de sa famille, par décision de l'inspecteur d'académie après avis favorable d'une commission départementale. A partir de la classe de 5e , la part des enseignements généraux est réduite au profit du module d'aides spécifiques et de la découverte professionnelle (horaires hebdomadaires) : français, histoire-géographie-enseignement moral et civique, langue vivante, mathématiques, sciences et technologie, arts, EPS 26 h en 6e, 23 h 30 en 5e, 22 h en 4e, 19 h 30 en 3e module d'aides spécifiques 2 h 30 en 5e découverte professionnelle 6 h en 4e, 12 h en 3e stages : 2 stages d'initiation en 4e et 2 stages d'application en 3e enseignements complémentaires : accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) commun à plusieurs disciplines 3 h en 6e , 4 h de la 5e à la 3e . Ces heures ne s'ajoutent pas à l'emploi du temps. A partir de la 4e , les élèves découvrent différents champs professionnels : habitat hygiène-alimentation-services espace rural et environnement vente-distribution-magasinage production industrielle En fin de 3e , ils passent le certificat d'enseignement général (CFG) ou éventuellement le diplôme national du brevet (DNB), série professionnelle. Ils poursuivent en CAP dans un lycée professionnel, un CFA ou un établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

Résultats attendus

[voir la fiche sur le site de l'ONISEP](#)

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
 - Formation entièrement présentielles

En savoir plus

Source : Onisep traitée par le Cariforef - 243191 - Code établissement : 39684



CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage en Pays de la Loire.

Des chargé.e.s d'information à votre écoute

0 800 200 303 Service & appel gratuits